

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni le dimanche 22 mars 2026 à 10 heures 00 en la Salle Louis ARAGON, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RENAUX, Maire de la Commune de CAMON afin de procéder à l'élection du Maire et des Adjointes.

Membres présents :

Mesdames et Messieurs M. TELLIEZ, Mme NOISELIET, M. ACCART, Mme AUGUSTE, M. CARDON, Mme BRUXELLE, M. BAYOUMI, Mme LEGRAND, M. CARPENTIER, Mme WESTLAND, M. MORTEL, Mme SCHLESSER-LELIEVRE, M. SENECHAL, Mme TOUTAIN, M. CANDRE, Mme PATOUX, M. BASTARD, Mme BILLION, M. BOCQUILLON, Mme RAIMBEAUX, M. TOSOLINI, M. MULLOT, M. HADOUX, Mme CHEVALIER, M. LEMOINE, Mme TERLON- -CORDE.

Membres excusés :

Mme MORRIER (pouvoir donné à M. LEMOINE)

M. RENAUX, Maire sortant, après l'appel des présents installe les nouveaux conseillers municipaux.

I – Désignation des secrétaires de séance

M. Gilles BASTARD est désigné secrétaires de séance.

M. RENAUX tient à rappeler qu'il a passé 31 années au service de la politique locale soit la moitié de sa vie dont 25 années en tant que Maire de la commune. Il aspire désormais à une retraite paisible en laissant la ville dans les mains de la nouvelle équipe municipale.

Il tient également à indiquer sa satisfaction quant à la qualité de l'administration locale avec qui il a, dans sa très grande majorité, travaillé en toute confiance.

Il précise qu'il reste habitant de la commune de Camon et qu'il ne part pas vivre dans le sud de la France comme il se murmure dans la commune. Il va donc rester un citoyen camonois attentif et observateur de la vie politique locale et conseiller départemental du canton.

Il laisse la présidence à M. Robert CARPENTIER, conseiller municipal le plus âgé.

II – Points soumis à délibération

1 – Election du Maire

M. CARPENTIER constate que le quorum est atteint.

Il invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il rappelle, « *qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.* »

M. CARPENTIER fait appel de candidature. M. Stéphane TELLIEZ et M. Sylvain MULLOT font acte de candidature.

M. TELLIEZ a remis des bulletins au président de séance et il est convenu avec M. MULLOT que les conseillers qui souhaiteront porter leur voix sur sa candidature pourront le faire sur les bulletins

blancs qui seront remis par les assesseurs puisque des bulletins à son nom n'ont pas été préparés préalablement.

M. CARPENTIER propose au Conseil Municipal de désigner deux assesseurs pour dépouiller les résultats du scrutin : M. Noé CANDRE et Mme LOU TERLON- - CORDE sont désignées.

M. CARPENTIER demande si un ou des conseillers souhaite prendre la parole avant de procéder à l'élection.

M. MULLOT prend la parole :

« Madame, Monsieur,

Chers collègues,

Je présente ma candidature au poste de maire.

Pas pour le geste.

Pas pour la forme.

Mais bien parce que ce qui s'est exprimé dimanche mérite d'être regardé en face.

Les Camonoises et les Camonois ont décidé.

Nous respectons évidemment ce choix.

Mais dans ce résultat, il y a plus qu'un nom arrivé devant un autre.

Il y a un écart très mince.

Presque rien, à l'échelle d'une commune de près de 4500 habitants.

Et pourtant, derrière cet écart, il y a beaucoup.

Des attentes différentes, sur le fond mais aussi et surtout sur la forme.

Des manières de voir.

Des façons d'habiter le même territoire sans toujours se retrouver.

Et puis, il y a aussi celles et ceux qui ne se sont pas déplacés.

Près d'un habitant sur trois.

Ce silence-là dit quelque chose lui aussi.

Alors oui, d'une certaine manière, Camon ne s'est pas prononcée d'un seul bloc.

Elle s'est tenue en équilibre.

Et cet équilibre, nous oblige.

Pendant ces mois de campagne, nous avons été nombreux à aller à la rencontre des habitants.

Dans les rues, sur les trottoirs, devant les portes.

Nous avons écouté. Beaucoup.

Et ce qui revenait, ce n'était pas seulement des demandes.

C'était une envie d'être associés autrement.

D'être davantage considérés.

Ce que nous avons porté, nous ne l'avons pas porté seuls.

C'est un collectif qui s'est construit.

Une équipe qui s'est engagée.

Et qui, aujourd'hui encore, est là.

Alors cette candidature, elle ne m'appartient pas uniquement.

Elle est aussi celle d'un groupe, de six élus,

et plus largement d'un collectif qui continuera à être présent, impliqué, au travail. Nous représenterons d'une part les 1069 camonoises et camonois qui nous ont apporté leur voix, mais plus largement l'ensemble de la population.

Personne, dans cette salle, ne pourra avancer seul.

Dans une commune comme la nôtre, avec un résultat comme celui-là, chacun devra compter avec l'autre.

Et avec ce que nous représentons.

Non pas comme une opposition de principe, mais comme une force de travail, de proposition, de vigilance.

Dans cet esprit, nous pensons qu'il existe des sujets sur lesquels cette coopération peut prendre une forme concrète.

Des sujets qui dépassent les logiques habituelles.

Le développement, la protection et la préservation des Hortillonnages par exemple.

Des sujets à la croisée de la commune et de la métropole.

*Sur ces questions, nous avons travaillé.
Nous avons des propositions.
Et nous continuerons à nous investir.
Dans le contexte actuel, il nous semblerait cohérent que ces sujets puissent être portés de manière partagée, y compris à travers des responsabilités confiées au sein de cette assemblée.
Notamment au travers d'une poste de conseiller municipal délégué.
Non pas pour exister.
Mais pour être utiles.
Nous serons là.
Les six élus que nous sommes aujourd'hui.
Et derrière nous, un collectif qui ne disparaît pas.
Un collectif qui continuera à être présent sur le terrain,
à écouter, à échanger, à travailler.
Ce que nous avons commencé pendant cette campagne ne s'arrête pas ici.
C'était le début de quelque chose.
Et cela va continuer.
Nous prendrons notre part.
Avec sérieux.
Avec constance.
Et toujours avec cette même idée :
Servir Camon, et toutes celles et ceux qui y vivent.
Merci »*

M. CARPENTIER constate qu'aucun autre conseiller ne veut prendre la parole. Il demande aux assesseurs de distribuer à chaque conseiller une enveloppe bleue, un bulletin blanc et un bulletin de candidats à l'élection du Maire (tout en double pour les conseillers qui ont un pouvoir). M. CARPENTIER appelle chaque conseiller. Chaque conseiller s'approche de l'urne et glisse son bulletin disposé dans l'enveloppe bleue sous la surveillance d'un assesseur. Une fois que tous les conseillers ont voté, M. CARPENTIER ouvre l'urne et demande aux assesseurs de procéder au dépouillement. Les assesseurs comptent le nombre d'enveloppes. M. CANDRE ouvre l'enveloppe, sort le bulletin et annonce le nom du candidat. Mme TERLON- -CORDE décompte le nombre des voix à l'aide des feuilles de dépouillement. A l'issue du dépouillement, M. CARPENTIER annonce les résultats. M. TELLIEZ a obtenu 21 voix et M. MULLOT 6. L'un des candidats ayant obtenu la majorité absolue, il proclame M. TELLIEZ élu au 1^{er} tour de scrutin, maire de la commune de CAMON et lui laisse la présidence.

M. TELLIEZ demande une suspension de séance de deux minutes et les débats reprennent.

Il prend la parole :

*« Mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs les Camonoises et Camonais,
Je tiens tout d'abord à remercier tous les électeurs qui se sont mobilisés, mais aussi remercier toutes les personnes ici présentes.
Cher Jean-Claude, un remerciement tout particulier pour ces 25 années passées au service de tous les Camonais, à faire prospérer la ville et à servir l'intérêt général. Merci à toi
25 ans, c'est une page de l'histoire de Camon qui se tourne, c'est aussi une nouvelle page qui s'écrit avec ses ruptures et ses continuités.
C'est avec une grande émotion que j'endosse aujourd'hui le rôle de premier magistrat de la commune.
La campagne électorale a été rude, parfois vive mais comme à chaque fois en démocratie, les urnes ont rendu leur verdict. Je salue les élus de l'opposition ainsi que les Camonais qui n'ont pas choisi notre projet. J'ai bien entendu votre mécontentement.
Sachez que je mesure pleinement la situation de la ville de Camon et cette division qui s'est installée.*

Nous nous emploierons au cours de ce mandat à retrouver un débat politique apaisé, une proximité avec tous nos concitoyens et comme nous vous avons promis, un nouvel'air, un changement dans la manière de construire notre ville.

Avec l'équipe majoritaire, nous sommes convaincus de notre projet pour Camon. Convaincus qu'une ville de plus en plus verte, de plus en plus à l'écoute des besoins de chacun, de plus en plus protectrice, de plus en plus dynamique et conviviale est un horizon incontournable.

Pour cela, il nous faut construire de nouvelles relations, reconquérir la confiance, transformer les obstacles en opportunités. Bien entendu, il faut conserver ce qui fonctionne et ce qui a permis à notre ville de grandir et de rayonner au point d'être reconnue comme un havre de bien-être au sein de la Métropole.

Nouvel'air était déjà l'expression de cette volonté de changement. Le résultat de ce dimanche 15 mars doit être un accélérateur. Il nous revient de donner un souffle nouveau à notre commune, à notre collectivité, à notre destin commun.

Au premier rang de cette respiration que je souhaite porter, il me paraît incontournable d'évoquer le travail collectif et partagé avec l'ensemble des habitants. Nous devons construire notre ville ensemble, réaliser au plus près de vous les projets d'avenir tout autant que traiter les problématiques du quotidien.

Le projet nouvel'air est un projet construit en ce sens, il faudra que nous lui donnions corps tous ensemble, pour que chacun y trouve des réponses et des Espoirs.

Si nous croyons profondément en nos idées, celles-ci doivent pouvoir être partagées par la majorité des Camonois parce que les habitants auront pu participer à leur construction, les corriger, leur donner vie.

Je m'emploierai, avec mon équipe, à ce que cette méthode soit effective très rapidement.

Je peux d'ailleurs d'ores et déjà vous annoncer plusieurs décisions prises :

- A la rentrée scolaire de septembre, réunion de concertation et de travail avec les habitants sur le futur parc habité et la salle culturelle

- Avant l'été, réunions de travail avec les deux associations de parents d'élèves, avec l'ALSH pour le périscolaire et le CAT pour la restauration scolaire.

Nous devons retravailler et reconstruire nos projets pédagogiques ainsi que les prestations fournies aux familles.

- Dès le mois d'avril : lancement de permanences d'élus pour être à votre écoute et recenser les problèmes rencontrés.

Elles seront tournantes et délocalisées (Petit-Camon, Place des Libertés, Salle Capron par exemple).

- Le premier forum citoyen se tiendra en octobre place des libertés.

- Dès la semaine prochaine, je rencontrerai les responsables des différents services municipaux en commençant par la Police municipale et les services techniques

- Une visite de chantier du jardin des Quélettes ouverte à tous les habitants se tiendra début juin et permettra à tous de constater l'état d'avancement des travaux et d'inaugurer la première phase, Cela permettra de répondre à d'éventuelles interrogations

- Enfin, je vous informe qu'un RDV entre l'AMSOM et le maire se tiendra le mardi 31 mars pour évoquer les nombreuses difficultés rencontrées (chauffage, escaliers etc).

Vous le constatez, notre engagement est total pour qu'une nouvelle dynamique, une nouvelle relation avec les habitants se construise et nous permette de reprendre une énergie collective positive pour Camon et les Camonois.

Elus et habitants, vous pouvez compter sur moi pour être le garant de cet engagement

MERCI à tous »

2 – Fixation du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre des Adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Il propose la création de 6 postes d'Adjoints.

Le point 2 est adopté à l'unanimité et une abstention (Mme CHEVALIER).

3 – Election des Adjointes

M. TELLIEZ rappelle « *qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus* ».

M. TELLIEZ fait appel de candidature. Mme AUGUSTE fait part d'une liste conduite par ses soins et a remis les bulletins de sa liste à Monsieur le Maire.

Il demande à M. MULLOT si son groupe souhaite présenter une liste et qu'il est possible de prendre du temps pour réaliser des bulletins s'il le souhaite. M. MULLOT indique que son groupe ne présente pas de liste.

M. TELLIEZ demande si un ou des conseillers souhaite prendre la parole avant de procéder à l'élection. Personne ne souhaite prendre la parole

Il demande aux assesseurs de distribuer à chaque conseiller une enveloppe kraft, un bulletin blanc et un bulletin de la liste candidate à l'élection des Adjointes (tout en double pour les conseillers qui ont un pouvoir).

M. TELLIEZ appelle chaque conseiller. Chacun d'entre eux s'approche de l'urne et glisse son bulletin disposé dans l'enveloppe bleue sous la surveillance d'un assesseur.

Une fois que tous les conseillers ont voté, M. TELLIEZ ouvre l'urne et demande aux assesseurs de procéder au dépouillement.

Les assesseurs comptent le nombre d'enveloppes.

Mme TERLON- -CORDE ouvre l'enveloppe, sort le bulletin et annonce le nom du candidat. M. CANDRE décompte le nombre des voix.

A l'issue du dépouillement, M. TELLIEZ annonce les résultats. La liste conduite par Mme AUGUSTE obtient 21 voix et on décompte 6 votes blancs. La liste conduite par Mme AUGUSTE ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur le Maire proclame cette liste élue au 1^{er} tour de scrutin.

Il proclame élu les adjoints dans l'ordre de la liste :

- Mme Ariane AUGUSTE
- M. Laurent ACCART
- Mme Laurence BRUXELLE
- M. Najib BAYOUMI
- Mme Severine LEGRAND
- M. Robert CARPENTIER

Il leur remet leurs écharpes d'adjoints.

4 – Charte de l'élue local(e)

Conformément à l'article L.1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Charte de l'élue local doit être lue lors de la première réunion du Conseil Municipal suivant l'élection du Maire.

Instaurée par la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 et prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales, cette charte rappelle les principes déontologiques qui s'imposent aux élus dans l'exercice de leur mandat, notamment : impartialité, probité, poursuite de l'intérêt général, prévention des conflits d'intérêts et responsabilité devant les citoyens.


M. TELLIEZ fait lecture de la charte de l'élu local et il est remis à chaque conseiller un exemplaire papier des articles L2123-1 à L2123-35 relatifs aux Conditions d'exercice des mandats municipaux

Le Conseil Municipal prend acte de la lecture de la charte.

M. Le Maire rappelle à M. CARPENTIER, à M. BASTARD secrétaire, à Mme TERLON- - CORDE et M. CANDRE assesseurs de bien vouloir signer le Procès-Verbal et les pièces annexes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare le Conseil Municipal clos.

La séance est levée à 11h12.



A collection of approximately 15 handwritten signatures in black ink, arranged in a loose grid. Some signatures are more legible than others. Notable signatures include 'Auguste' written vertically on the left, 'Bastard' in the middle, and 'TOSO' written horizontally on the right. There are also several stylized, scribbled signatures.